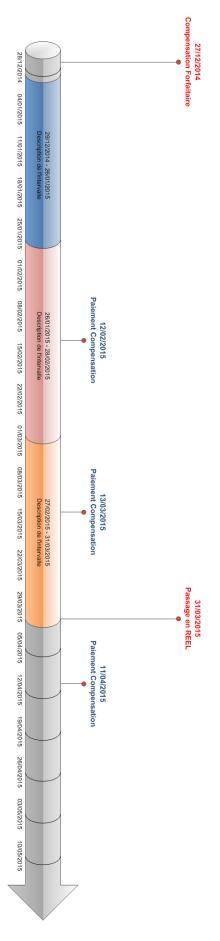
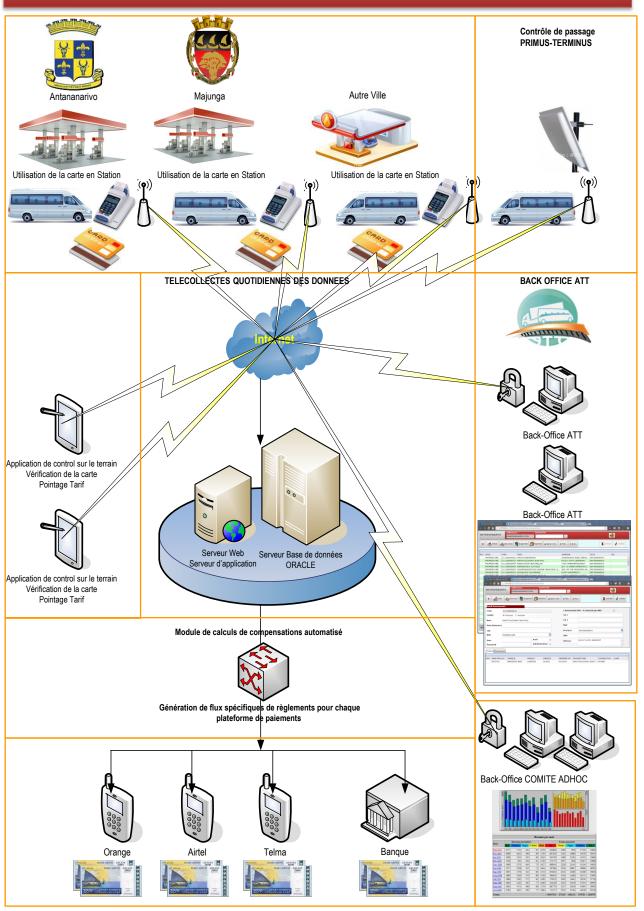
15/05/2015



MECANISME DE SYSTÈME DE COMPENSATION DES TRANSPORTEURS SCHEMAS GLOBAL



MECANISME DE SYSTÈME DE COMPENSATION DES TRANSPORTEURS







Etape2 - Chargement de la carte

Le transporteur présente une dossier complet ATT: NIF-STAT-LICENCE -IMPOT SYNTHETIQUE A JOUR.

Apres la saisir dans le système informatique, le transporteur obtient sa carte le jour même.

Le carte est associée à une et une seule immatriculation.

Etape1 – Présentation dossier a ATT





La carte est utilisable 24h après son activation Par l'ATT, Elle doit être pré chargée avant l'utilisation. La carte peut gérer 4 soldes différents, pour être utilisée dans les 4 opérateurs pétroliers.

Le chargement de la carte a lieu dans les boutiques de la station sur le TPE spécifiquement mis à leur disposition.



Etape3 – Utilisation de la carte de la carte Professionnelle de Transporteurs

La Carte sert de mode de paiement après pour l'achat du carburant.

Cette transaction est télé-collectée tous les soir à 22h00.

Les transactions de toutes les stations sont télé-collectées , puis agrégées de manière à totaliser le volume de carburant acheté par une voiture dans toutes les stations.

REGLE DE CALCUL

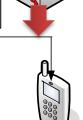
PaP:PRIX ALA POMPE Vol: VOLUME CONSOMME PrREF: PRIX DE REFERENCE 2860 Ar avant augmentation du 21 Juillet 2014

Compensation= (PaP - PrREF) x Vol

Compensation = $(3060 - 2860) \times 20 \text{ Litres} = 4000 \text{Ar}$

Tous les soirs, le système traite automatiquement les données collectées dans le stations, pour calculer les montants de compensations.











Etape 5- Acquittement de retrait des fonds par le transporteur, l'opérateur TELECOM renvoi un flux vers le backoffice contenant les numéros de transaction des retraits mensuellement.



Le système calcul automatiquement les compensations à verser selon le volume consommé plafonné à 30 Litres journalièrement.

Le paiement est transmis aux opérateurs Téléphoniques pour paiements pr mobile banking.

MECANISME DE SYSTÈME DE COMPENSATION DES TRANSPORTEURS FORFAIT











Etape1 – Présentation dossier a ATT

Le transporteur présente une dossier complet ATT: NIF-STAT-LICENCE –

IMPOT SYNTHETIQUE A JOUR, le Numéro de Téléphone Mobile banking

Apres la saisir dans le système informatique, une vérification du numéro est effectuée auprès de l'opérateur Télécoms.



Etape 2 - Eligibilité de dossier du transporteur

Le dossier est validé au niveau de ATT, avec le numéro de téléphone associé, Après la validation du dossier, le paiement est programmé, par l'envoi du fichier de règlement à chaque opérateur téléphonique,



Etape 3- Eligibilité des numéros

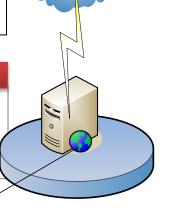
Le numéro du transporteurs est testé, Si numéro est non mobile Banking, l'opérateur fait le nécessaire, auprès du transporteur, Si l'identité dans le dossier et le compte Mobile banking ne correspondent pas, alors le numéro est rejeté, le paiement est bloqué,



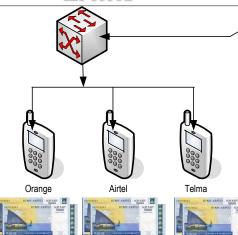
PrRef : Prix de référence PaP : Prix à la pompe Vol : Volume forfaitaire (30 Litres / Jours)

Compensation = (PaP-PrREF)* 30 Litres x30 Jours

Compensation=(3000-2860)x30 Litres x30 Jours = 126 000 Ar







Etape4 5- Versement de la COMPENSATION Fin de période

Le système calcul automatiquement les compensations à verser selon le volume consommé plafonné à 30 Litres Quotidiennement

Le paiement est transmis aux opérateurs Téléphoniques pour paiements pr mobile banking.